

Compte rendu de la réunion mensuelle du groupe < Urbanisme > du CIQ de Sainte-Anne du vendredi 05.04.2019

Présents : BERNON Philippe, DRERHILLE Gérard, GUIGONIS Marcelle, GUILHEM Claude, QUEYSANNE Bruno, SOUMIREU Bernard,

Cette réunion avait pour but de faire le point sur les actions menées et sur la suite à donner après cette première phase.

Certains, pour différentes raisons, ne pouvaient pas être disponibles pour cette réunion : ils en sont excusés.

Déclarations liminaires :

Claude Guilhem tenait à faire 3 déclarations liminaires :

- Au nom du CIQ de Sainte-Anne, mais aussi au nom des < entités > qu'il représente en l'occurrence, il remercie l'ensemble du groupe urbanisme constitué en septembre 2018 qui a été très efficace dans son engagement et dans son action, alors que ses membres ne se connaissaient pas auparavant. Plus particulièrement Philippe BERNON, Bernard SOUMIREU qui avec lui-même, ont constitué un < Trio > qui a rédigé les textes de synthèse, qui a prévu les actions ou réunions, qui a déposé les documents auprès de la Commissaire Enquêtrice, et qui a assuré la coordination d'ensemble. Il y a eu parfait entente.

Remerciements également pour le groupe qui a mis au point la pétition, Nicolas GUYOT, Florence de LAURENTIS, Michel CONCEPRIO, Roland FORSTOSS, et, pour la présentation et la diffusion de cette pétition auprès des Commerçants, des Professionnels et les Copropriétés du quartier, Liliane ROBEQUIN, son père Maurice et sa fille Christelle qui se sont dépensés sans compter.

Il faut ajouter André SPIESSER qui a mis en musique, comme il sait le faire en tant que webmaster du Site du CIQ ainsi que d'autres Sites, ces pétitions en ligne y compris en créant une page Facebook.

Le résultat a été à la hauteur de leur implication, puisque plus de 5000 pétitions ont été déposées au Bureau de la Commissaire Enquêtrice Madame PUECH, ce qui est remarquable en si peu de temps.

Il cite également Benoît PINON qui a été le premier, en créant son Association, avec ses proches Serge MEOLA, Annick REMY, à nous alerter sur cette O.A.P. Pour les autres entités Damien BEERLAND – Le Brasilia-, J.C VENTRE – Secteur Callelongue-. Sans oublier les contributions de Brigitte MAURICE, Bruno QUEYSANNE et Jean Jacques LETELLIER qui, en raison de leur qualité d'architectes, ont été également très importantes.

Cette première étape a été franchie de manière satisfaisante, mais il faut s'attendre à d'autres épisodes et rester mobilisés.

- Le < **CLUB DES CITOYENS** > de Ste Anne a été créé il y a plus de 20 ans, au sein de l'Association A.I.L – Amis de l'Instruction Laïque -qui fait partie de la < LIGUE de l'ENSEIGNEMENT > un des premiers groupements associatifs en France. Il a été créé pour échanger et débattre sur des questions de société. Il choisit un sujet à l'année et, à la fin, élabore une synthèse qui est envoyée à différents Responsables et Elus. Cette année, le Club des Citoyens a pris pour sujet < **l'urbanisation** >, sujet qui n'est pas lié à la problématique de notre Quartier puisqu'il avait été décidé au mois de juin 2018 avant que nous ne connaissions le projet OAP. Ses travaux s'étendent à l'aspect historique, ils ne visent pas que notre pays, ils essaient de comprendre les évolutions, les phénomènes de concentration, de densification qui aboutissent aux grandes mégapoles que nous connaissons, ils visent à aborder les différents aspects sociologiques, problèmes de mixité ou de ségrégation etc.... Il est évident que cette façon d'aborder ce dossier est complémentaire à nos préoccupations et c'est pourquoi, il invite tous ceux qui sont intéressés à rejoindre ce Club des Citoyens. À titre d'illustration, vous trouverez en P.J une réflexion sur la < densification > et la note envoyée dans le cadre du < Grand Débat National > et intitulée < **LE CAS STE ANNE** >. Vous trouverez également en P.J la **liste des sujets qui ont été abordés de 1993 à 2016.**

- Le <CIQ de Ste Anne> -il profite de ce compte rendu du Groupe Urbanisme-pour parler du CIQ de Sainte-Anne qui s'intéresse à tous les sujets qui peuvent concerner notre quartier. Ils ont été récapitulés dans un document intitulé <Que fait votre CIQ ?> que vous trouverez également en P.J ainsi que l'édito du dernier numéro qui vient d'être distribué et qui a trait à nos préoccupations. Il invite tous les membres du groupe urbanisme à venir rejoindre notre CIQ car nous avons besoin de compétences nouvelles et de nouveaux membres pour renforcer, rajeunir notre groupe, lui donner un nouveau souffle et lui proposer toujours plus de perspectives.

Déroulé :

- Madame Danielle SIGAUT avait envoyé un message mail le 7 mars pour signaler qu'elle avait trouvé dans une délibération de la mairie de Marseille du 04.02.219 une annonce qui concernait notre Quartier < **44, avenue Alexandre Dumas -vendu pour plus de 6 millions d'euros**> . Elle se demandait si cette info était intéressante pour le dossier que nous traitons. Pas de réponse pour le moment, mais si un des membres de notre groupe a des informations, qu'il ne manque pas de nous les communiquer.

- Il nous a été rapporté que certains baux concernant le périmètre de l'OAP venaient d'être renouvelés :

. Peugeot pour 5 ans.

. St Maclou pour 3 ans.

À approfondir et à compléter.

- Claude Guilhem a relevé dans la liste des Permis de Construire récents un < **arrêté de refus de permis de construire**> pour une construction qui était projetée aux 90/92 rue Callelongue pour des motifs et considérants qui paraissent très intéressants et très utiles pour notre cause :
<... ***aussi, le bâtiment projeté en R+5 à l'alignement de la voie, ne s'inscrit pas en cohérence avec le tissu urbain environnant composé d'un côté par une urbanisation de plots très aérée et de l'autre par un tissu pavillonnaire peu dense. Or l'article R111-27 du code de l'urbanisme et l'article UT.11 du plan local d'urbanisme précisent que le projet peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants***>

Vous trouverez ci-joint également en P.J cet arrêté de refus intégralement.

- Les médias : ils ont été nombreux à consacrer à notre cas Sainte-Anne. Nous en avons parlé. Les derniers en date sont ceux de France Culture et peut-être à venir de TF1 (Philippe BERNON et Bernard SOUMIREU)

Il faudra maintenant attendre les épisodes à venir :

. Il y aura d'abord les conclusions de l'Enquête Publique :

- première hypothèse : les décideurs n'en tiennent pas compte (rôle consultatif de l'enquête publique). Dans ce cas il faudra continuer notre combat devant un tribunal administratif. Cette hypothèse ne paraît pas du tout la plus vraisemblable.

• Deuxième hypothèse : le projet est revu à la baisse, notamment les trois tours sont abandonnées : dès les débuts de nos travaux, certains d'entre vous l'avaient envisagé. Dans ce cas, sans attendre, nous pourrions répondre que cette hypothèse faisait partie de nos réflexions et qu'elle ne peut nous satisfaire.

- Troisième hypothèse : le projet est revu fondamentalement et il faudra de nouveau se réunir pour l'examiner.

Cordialement.

Claude Guilhem



VILLE DE MARSEILLE
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20

Dossier : PC 013055 18 00904P0 Déposé le : 04/12/2018 Nature des travaux : CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION Adresse des travaux : 90/92 RUE CALLELONGUE 13008 MARSEILLE	Demandeur :  1 1 0 0 0 2 3 6 6 2 3 2 SNC CALLELONGUE A MARSEILLE 8 représenté(e) par Monsieur BIBOLE MARC 44 BD DUNKERQUE - 13235 MARSEILLE CEDEX 02 FRANCE Demandeur(s) co-titulaire(s) : - - - -
- ZONES DU PLU - Secteur(s) : UT1 et UT2 Destination - surface de plancher créée : Habitation - 6370 m ²	

Nous, Maire de la Ville de Marseille

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille en vigueur,

Vu la demande de PERMIS DE CONSTRUIRE sus-visée,

Vu l'avis défavorable du Maire de Secteur,

Vu l'avis défavorable de la SERAMM,

Vu l'avis défavorable de la Direction de la Voirie et de l'Espace Public,

ARRÊTONS

Art1. La demande de PERMIS DE CONSTRUIRE est refusée pour les travaux décrits dans la demande présentée pour les motifs suivants :

Le projet est implanté en continu le long de la rue Callelongue, en vis à vis de bâtiments en R+3 ordonnancés perpendiculairement à la voie et offrant des trouées végétales le long de celle-ci. Aussi, le bâtiment projeté en R+5 à l'alignement de la voie, ne s'inscrit pas en cohérence avec le tissu urbain environnant composé d'un côté par une urbanisation de plots très aérée et de l'autre par un tissu pavillonnaire peu dense. Or, l'article R111-27 du Code de l'Urbanisme et l'article UT.11 du Plan Local d'Urbanisme précisent que le projet peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Le projet n'est donc pas conforme à l'article R111-27 du Code de l'Urbanisme et l'article UT.11 du Plan Local d'Urbanisme.

De plus, le dossier fourni ne présente pas d'étude d'impact démontrant que le projet s'insère sans poser de problème de fonctionnement majeur dans un flux viaire déjà très impacté. Or, l'article UR.3 du Plan Local d'Urbanisme précise que 'pour être constructible, un terrain doit être desservi par une voirie présentant les caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences des destinations et besoins des aménagements et constructions ; de sécurité.'

Le projet n'est donc pas conforme à l'article UT.3 du Plan Local d'Urbanisme.

Pour finir, le pétitionnaire présente un projet de raccordement à un réseau sanitaire privé. Toutefois, le plan mentionnant l'exutoire de ce réseau privé ainsi que la servitude de passage en tréfonds et de raccordement n'ont pas été fournis. Sans ces éléments, la conformité du projet ne peut donc pas être vérifiée. Or, l'article UT.4 du Plan Local d'Urbanisme précise que 'le raccordement au réseau public sanitaire des eaux usées est obligatoire'.

Le projet n'est donc pas conforme à l'article UT.4 du Plan Local d'Urbanisme.

Contribution au Grand débat **exemple concret : le cas Sainte-Anne**

Notre Quartier de Sainte-Anne à Marseille illustre bien certains maux de notre société actuelle :

- la fermeture programmée de notre Bureau de Poste.
- Un programme d'urbanisme que l'on a découvert récemment au travers du PLUI et d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui va représenter un millier de nouveaux logements qui s'ajoutent à une vingtaine d'autres chantiers de constructions concernant le quartier qui de ce fait dépasserait le nombre de 15 000 habitants.

Où sont la logique et la cohérence ? D'un côté, il y a un apport nouveau très important, à tel point qu'on a parlé de projet <pharaonique> et de l'autre, la Poste, un des Services Publics les plus importants et les plus utiles se retire de ce secteur comme d'autres secteurs de Marseille. On peut supposer légitimement que les décideurs de la Direction de la Poste ne connaissaient pas le projet d'urbanisme que l'on vient de découvrir, il y a une grande contradiction entre les deux événements qui interviennent en même temps. Mais, il y a lieu d'approfondir chacun des dossiers, en rapport avec les inquiétudes du moment que l'on voit s'exprimer dans des réactions et des mouvements de société actuels..

Le projet d'urbanisme

Il a été initié depuis plusieurs années. Même si des réponses précises ne nous ont pas été données à ce sujet, notamment lors d'une réunion en Mairie 6/8 en ce début d'année, les premières études et les premières rencontres entre professionnels doivent bien remonter à 7/8 ans et non à un an et demi comme nous a répondu l'Adjointe à l'urbanisme de la Mairie de Marseille. C'est dire si le secret a été bien gardé pendant toute cette période. C'est un bureau d'études de Bordeaux qui a été chargé de ce projet.

Il n'y a donc eu aucune information à ce sujet ni à plus forte raison de concertation. Ce n'est pas dans l'air du temps, mais c'est aussi ce qui apparaît comme une nécessité de changer car, la population, c'est-à-dire les personnes concernées, ne tolèrent plus, n'acceptent plus ce culte du secret qui permet d'échafauder de grandes perspectives sans que les individus concernés n'aient la moindre idée de ce qui se trame à leur insu et qui les concerne pourtant au premier chef.

Pourquoi cette défiance érigée en dogme ? Est-ce une peur, ancestrale, des réactions du peuple ? Or les temps ont changé : nous ne sommes plus sous une monarchie mais en république ce qui devrait entraîner un changement radical dans l'approche d'un certain nombre de dossiers : on constate que ce n'est pas encore le cas.

Même les réunions qui ont lieu après force demandes, laissent l'impression d'un désir de contourner, d'éluder cette information minimum.

La pétition que nous avons lancée à ce sujet a recueilli plus de 5000 signatures.

Il y a lieu de réfléchir à ces situations pour changer complètement d'état d'esprit et de pratique et éviter ainsi des frustrations et des incompréhensions qui ne favorisent pas la confiance qui est un ingrédient indispensable dans nos Sociétés.

La fermeture du Bureau de Poste

Elle avait été annoncée il y a deux ans. Les habitants du Quartier avaient réagi vivement. Une pétition avait recueilli 1500 signatures. Une manifestation s'était tenue devant le bureau de Poste en présence des médias dont TF1. Des lettres avaient été envoyées par notre comité au PDG de la Poste, au Préfet, au Maire, la Poste avait répondu par son Directeur Régional auquel nous avons également fait suite (ci-joints quelques doubles), un édito de notre journal de Quartier était intitulé < n'allons pas plus vite que la musique > (ci-

joint). Deux ans sont passés et sans autre information, nous avions l'espoir que le projet de suppression du Bureau avait été revu, par une sorte de retour à la logique et à la sagesse.

Mais ce n'était point le cas puisque nous avons appris récemment qu'il allait fermer sous peu. Nous l'avons appris alors que nous étions en pleine étude est en pleine réaction du fait du projet urbanistique évoqué ci-dessus. La contradiction est flagrante pour nous qui vivons sur place, mais pour les Décideurs de la Poste il ne doit pas en être de même, car ils ne devaient pas être au courant de ce projet..

Et pourtant, la contradiction est évidente : notre Quartier du fait de ces constructions nouvelles projetées va dépasser 15 000 habitants et au même moment on supprime son Bureau de Poste-**où est la logique ?** C'est le titre de l'édito de la prochaine édition de notre Journal de quartier qui va sortir.(ci-joint texte).

Au travers de ces deux exemples concrets on peut réfléchir sur les dysfonctionnements qui se produisent régulièrement dans notre société, les échelons nationaux et locaux sont souvent déconnectés. Et surtout les habitants, les citoyens, sont désemparés et ne savent pas quel levier utiliser pour faire prévaloir le bon sens et la logique.

Claude Guilhem
Président du CIQ de Ste Anne
23 Bd Luce
13008 Marseille

La <densification> des villes

- Jusqu'à la fin du XIXe siècle, **les limites des villes étaient bien tracées.**
- **À partir du XXe siècle**, deux phénomènes principaux ont entraîné des changements dans les modes d'habiter et de travailler :
 - ***La révolution industrielle et l'exode rural** qui en a résulté ont entraîné un accroissement démographique et **le développement des moyens de transport - notamment de la voiture automobile-**, sont les principaux facteurs à l'origine de l'extension des villes dont les limites deviennent moins précises. Les villes s'étendent assez rapidement sur des terres < arables >.
- **À partir des années 50/ 60** plusieurs facteurs contribuent au développement de constructions massives dans des ZUP, dans des couronnes périurbaines au détriment des centres villes. Quelques-unes de ces causes : **fin de la guerre 39.45/ /habitat insalubre dans les centres villes/ fin de la guerre d'Algérie (Un million de rapatriés)**
- **Début du XXIe siècle** : on assiste à un mouvement de retour aux centres villes, sorte de reconquête, de revalorisation et de requalification des villes.

La notion de < **densification** > l'emporte sur < **l'étalement urbain** >, plus en accord avec les **idées environnementales** pour **sauvegarder des terres agricoles**, et < **dépenser moins d'énergie** >.

Mais cette connotation n'est pas forcément positive pour tous, pour beaucoup une forte densité est encore uniquement synonyme de **promiscuité, d'affrontements, de conflits de voisinage, pour certains c'est une façon d'augmenter la valeur foncière des terrains.**

Mme DUFLOT ex ministre du logement est convaincue de la nécessité de densifier nos villes, pour réduire la distance domicile-travail, ou pour s'approvisionner dans des magasins de proximité plutôt que d'aller dans des galeries marchandes ou dans des zones commerciales périurbaines, sans parler des grandes surfaces commerciales construites souvent à l'opposé des grandes zones d'habitation dépourvues, ou en manque, de transports en commun.

La politique nataliste de la France, en rapport aux autres pays européens, aboutit à un déficit de logements (1 million) et à une pression immobilière (manque de terrains/normes contraignantes) et donc à une demande importante de construction de logements.

L'aspiration à un habitat individuel, type pavillon, dès le milieu du XXe siècle, qui se manifeste encore de nos jours par le développement de lotissements dans les communes périurbaines, consomme énormément d'espace. Sans compter que des zones d'activité commerciale se développent en concurrence parfois anarchique entre communes voisines, ce qui nécessite des infrastructures au détriment d'espaces naturels et agricoles. **À titre d'illustration, 60 000 ha de ces terres agricoles disparaissent en France par an au profit de surfaces artificielles (routes, bâtiments, parkings), ce qui représente la perte d'un département français tous les 10 ans.**

Toutes ces données confortent la volonté répandue de densifier les espaces urbains existants.

Dans l'ensemble la population est d'accord avec ces considérations et ces conclusions, mais lorsqu'il s'agit de construire plus haut et plus serré, elle change d'opinion et devient hostile, car, elle redoute, à juste titre, une **dégradation de qualité de vie, une promiscuité, des nuisances**

Pour contrer et dissuader ces réactions d'opposition, l'ordonnance du 17 juillet 2013 (décret Duflot) a limité les recours contre les permis de construire.

Le Grenelle II et autres Lois ont édicté de nombreuses règles visant à rendre obligatoire la < **densification** >. C'est un changement de cap par rapport au siècle dernier, où les règles du COS consistaient à limiter la densification des espaces urbains. Désormais, la tendance est plutôt à la suppression de ces Coefficients d'Occupation des Sols en secteur urbain, voire même à imposer un COS minimum dans certains lieux (près des principaux axes de transport en commun)

Les SCOT (schéma de cohérence territoriale) ont été élaborés au niveau intercommunal pour lutter également contre l'étalement urbain.

Mais ce "dogme" de la densification ne résout pas tous les problèmes et notamment celui de la surpopulation. Depuis l'antiquité les pouvoirs publics ont lutté contre la tendance des constructions à s'entasser (risque d'incendie, problèmes de circulation, d'hygiène...)

Analyse des effets de la densification :

- **entraîne-t-elle la réduction du trafic ?** Non, car d'autres paramètres interviennent, notamment le lieu d'habitation par rapport au lieu du travail.

- **Bilan carbone ?** M. ORFEUIL Professeur parle de < l'effet barbecue > ou < mobilité de compensation > qui pousse les habitants à quitter les centres villes pendant le week-end et à partir loin en utilisant des modes de transport gourmand en énergie (voiture, avion..)

- **Autre effet pervers et non des moindres : renchérissement des terrains à la vente dans les espaces urbains.**

- **En fait les Métropoles se concentrent et s'étalent à la fois.**

Elles s'étalent du fait de l'augmentation des populations dans les communes périurbaines, résultat de la croissance démographique.

- **Phénomène de ségrégations sociales et contradictoires. : Le cadre de vie plus agréable des petites communes de la périphérie devrait entraîner des logements plus chers et plus spacieux. Or c'est l'inverse : ce sont les populations les plus aisées qui peuvent se loger à l'intérieur des grandes villes, les plus modestes se fixant dans les communes de périphérie, voire les ZUP.**

Donc le problème de surpopulation ajouté aux déséquilibres sociaux et malgré ce dogme de la densification, entraîne un étalement et une augmentation des populations en périphérie, malgré ce principe de densification qui voudrait l'éviter.

- Le texte qui suit est emprunté, presque en totalité, à un article du <Club de Mediapart > :

La question des Tours. : < Une tour, en réalité, c'est une impasse... verticale. Ça ne va nulle part, sauf à vouloir se jeter du haut. Un truc désespéré. Les promoteurs, les multinationales, les urbanistes et les architectes sont prêts à se laisser convaincre par des arguments fallacieux pour justifier leur mégalomanie dépassée >

La densification n'est-elle pas un prétexte à tous ces projets de tours qui fleurissent ? Il ne sert à rien de densifier si les urbains sont obligés de parcourir de longues distances pour aller travailler et faire leurs courses. La densification devrait avant tout viser au rapprochement des fonctions d'habitat, de travail, de loisirs, d'éducation et d'approvisionnement afin de limiter les déplacements. Faut-il pour cela construire toujours plus et plus haut ?

Pourtant, une tour végétalisée, bardée de panneaux photovoltaïques et surmontée d'éoliennes, c'est quand même bien, non ? ! C'est pire ! C'est comme un 4X4 électrique peint en vert. Un monstre hybride et absurde, déguisé pour polluer en cachette, et inefficace par rapport aux enjeux énergétiques à venir. Car énergétiquement, c'est un désastre. Tous les efforts écolo-technologiques ne rembourseront jamais le gouffre que représente l'énergie nécessaire pour construire un gratte-ciel, l'entretenir et, un jour, le déconstruire. Bâtir un mètre-carré à 100 m de hauteur dépense 10 fois plus d'énergie qu'au sol. On ne peut construire de tours en terre, en bois, en paille, en déchets recyclés. Non il faut du très solide: du béton et de l'acier. Ensuite, l'énergie pour son fonctionnement est dans les mêmes proportions : ascenseurs, éclairage, ventilation, déperditions en tous genres.

Et si on recherche la densité, ce n'est pas le meilleur moyen. En effet, un centre urbain historique est plus dense en habitants qu'un quartier vertical composé de tours (car il faut un minimum de distance entre 2 tours)

- **Priorité à la relocalisation.**

Au-delà de la polémique sur les tours, ne devons-nous pas réinterroger cet objectif de densification? N'est-il pas incompatible avec la nécessaire transition de nos territoires urbains ? La recherche d'une plus grande autonomie alimentaire des villes par le développement d'une agriculture urbaine, de la production à l'échange, ne pourra fonctionner qu'avec une **densité modérée** : une juste proportion entre nombre d'habitants et surfaces cultivées, en recyclant les espaces immenses dédiés à l'automobile dont l'utilisation va forcément diminuer dans les villes. À cet objectif de densité, signe d'une compétition entre territoires, il vaut mieux préférer la relocalisation et la reconquête par les citoyens des espaces publics, démarche avisée pour accueillir les activités et les échanges entre les habitants ayant retrouvé leur autonomie de production : lieux festifs, espaces de gratuité, foires permanentes d'échanges d'objets et de savoirs entre habitants.

La relocalisation doit être pensée avant la densification. C'est par la localisation que les différents territoires trouveront cette autonomie, nécessaire pour diminuer les transports intempestifs. Après, seulement, si elle s'avère nécessaire aux territoires en accroissement démographique, on peut alors imaginer la densification. Et celle-ci pourra être obtenue en construisant le moins possible, par la reconversion des futures friches urbaines que constituent en quantité phénoménale les parkings, les garages, les centres commerciaux. S'il faut densifier sans construire c'est aussi par la diminution de la taille des logements, permise par la reconquête de l'espace public et la mutualisation de fonctions telles que buanderie, atelier de bricolage, lieu de réception etc. créant ainsi, par la même occasion, les conditions d'une croissance des liens entre voisins de quartier.

Les tours, et plus globalement la densification des villes, ne sont donc pas la bonne solution à l'étalement urbain ou à la crise énergétique. **Nous devons densifier sélectivement le bâti existant**, certes mais aussi **le rénover et l'isoler**, et surtout **repenser nos déplacements et, plus généralement nos modes de vie.**

Où est la logique ?

Vous connaissez maintenant le projet urbanistique < pharaonique> qu'on a concocté pour notre Quartier dans l'espace compris entre le Brasilia/Peugeot/Le Corbusier/Reggio/Casino-Maupassant, et qui représente un millier de logements nouveaux environ, composé de grands immeubles et de trois tours de 54 m de haut (17 étages). Notre CIQ ainsi que toutes les entités-immeubles citées ci-dessus ont réagi pour demander de reconsidérer ce projet et d'associer tout le quartier et ses habitants, qui sont quand même les premiers concernés, à une réflexion et à une concertation sur ce grand programme.

Tout récemment, nous avons appris la fermeture programmée de notre Bureau de Poste pour le second semestre 2019. **Où est la logique ?** C'est ce que j'ai écrit au Président Directeur Général du Groupe La Poste à Paris qui n'est pas forcément au courant de ce programme immobilier.

Sans compter qu'en dehors de ce méga projet, nous avons recensé en septembre 2018 une quinzaine de chantiers dans notre quartier, correspondant à un apport de 1400 personnes supplémentaires environ. Au total donc, c'est plus de 3000 nouveaux habitants qui viendraient s'ajouter, et notre quartier atteindrait ou dépasserait les 15 000 habitants.

Pour ce qui est de l'excès d'urbanisme, il était important que les habitants du Quartier réagissent, dans un premier temps en mentionnant réserves et observations sur les registres du Commissaire Enquêteur à la Mairie 6/8, ou pour ceux qui pratiquent l'Internet en les envoyant par ce mode ou encore par courrier.

Mais le dossier est loin d'être terminé et vous pouvez vous manifester en retournant la pétition jointe à ce journal.

Nous avons fait appel à un Avocat et un Expert en urbanisme.

En ce qui concerne la fermeture du Bureau de Poste vous serez invité à participer à un rassemblement-sit-in devant ce Bureau avec les médias.

Vous trouverez dans ce numéro la reproduction de 3 lettres, celle envoyée au PDG de la Poste, la réponse du Directeur Régional de la Poste et la réponse que je lui ai adressée.

Des pétitions papier seront à votre disposition dans certains lieux. Il est évidemment important qu'il y ait un grand nombre de signatures. Nous comptons sur votre implication et votre réactivité et nous vous remercions par avance de nous aider, y compris financièrement, car tout cela a aussi un coût.

Claude Guilhem

APPEL AUX BONNES VOLONTES

Comme toutes les associations exclusivement constituées de bénévoles, votre C.I.Q est prêt à accueillir tout nouveau membre, qui, outre la satisfaction de se rendre utile en œuvrant pour le bien commun, à son rythme et en fonction de ses disponibilités, trouvera en son sein une ambiance conviviale permettant de sortir de l'isolement que réserve souvent une cessation d'activité. Venez-donc nous rejoindre, vous ne le regretterez pas!....

BULLETIN D'ADHESION

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

.....

N° Téléphone :.....

E Mail :.....

Ci-joint un chèque de 12 € à l'ordre du
CIQ Sainte Anne



C.I.Q Sainte Anne

388 Avenue de Mazargues

13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 76 66 39

(Répondeur téléphonique)

Site : www.ciq.sainteanne.fr

Permanences tous les lundis à 18 h 30

Réunion du conseil :

Tous les 1ers lundis du mois à 18 h 30

(Hors vacances scolaires, sinon reporté au
premier lundi suivant)



La Place Baverel emblème du quartier

QUE FAIT VOTRE C.I.Q

1) - Amélioration du Cadre de Vie :

* A l'écoute des souhaits de ses habitants.

- * Interface avec les pouvoirs publics :
- Interventions par lettres, mails, visites de quartier, réunions...
 - Dans quels domaines ?
Voirie, circulation, stationnement, urbanisme, environnement propreté (campagnes incitatives).

2) - Lien et lieu de convergence :

- Avec les autres associations
- Avec les établissements scolaires
- Avec les commerçants, artisans et professions libérales.
- Avec les autres quartiers.

3) - Impulsion et incitation :

- Pour « privilégier le quartier »,
- Pour « avoir le réflexe quartier »
- Pour « acheter dans son quartier ».

4) - Médiation – Concertation :

- Règlement de litiges
- Réunions de concertation.

5) – Loisirs et Culture :

- Voyages et visites dans la région ainsi qu'à Marseille.
- Pique-niques.
- Expositions de peinture, objets d'art, sculptures, photos.
- Théâtre Volant et ses spectacles.
- Repas.
- Lotos.
- Vide greniers.

6) - Information :

- Le Journal de quartier « **Echos de Sainte Anne** », est tiré trois fois par an à 6.000 exemplaires qui sont distribués à domicile.
- Site informatique mis à jour quotidiennement.
- Conférences.